

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : Samedi 1 juillet 2023 à 9h15 - à l'Astragale

Présidence : M. Daniel FONTENIAUD

Présents : Stéphane BONARDOT - Christophe CAILLIET - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - - Fabrice JACQUES -- Michel NAGEOTTE - Bernard PAUTONNIER - Christian PERDU - Philippe PRUDHON - Christian RENIER - Alain RICHARD - Daniel ROLET - Emmanuel SAILLARD - Michel SORNAY - Françoise VALLET – Thierry WANIART - Haithem ZAIED

Excusés : Patricia BEAURENAUD - Luc BRUDER - Daniel DURAND - Jean-François GONDELLIER (*donne pouvoir à Daniel FONTENIAUD*) - Thierry MUNINGER - Christophe NOGUES - Jacques QUANTIN (*donne pouvoir à Alain RICHARD*) - Joëlle PARISOT (*donne pouvoir à Bernard PAUTONNIER*) - Nicolas VUILLEMIN

Assistent à la séance : René FRANQUEMAGNE - Laurent KLIMCZAK - Sébastien IMBERT - Nicolas MUNNIER - Vincent SZMATULA

1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- **Réunion du Conseil d'Administration du 2 juin 2023, publié le 9 juin 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

- **Réunion du Bureau du Conseil d'Administration du 13 juin 2023, publié le 29 juin 2023**

L'approbation du procès-verbal est ajournée.

- **Réunion du Conseil d'Administration du 20 juin 2023, publié le 29 juin 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

2.1 – RESSOURCES HUMAINES

Daniel FONTENIAUD revient sur la communication transmise par courriel le lundi 26 juin dernier qui indiquait le départ prochain de Nicolas MUNNIER de son poste de Directeur Général Adjoint. Le Conseil d'Administration remercie Nicolas pour son investissement depuis son arrivée à la Ligue.

2.2 – LICENCES

Daniel FONTENIAUD présente les statistiques au niveau des licences de date à date entre le 28 juin 2022 et le 28 juin 2023. Il indique un recul de -6.77% dans le cadre de l'enregistrement par rapport à l'année dernière.

SAISON 22/23	11 510
SAISON 23/24	10 731

3 - COMMISSIONS RÉGIONALES 2023/2024

3.1 – COMMISSION RÉGIONALE ARBITRAGE

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la composition de la Commission Régionale de l'Arbitrage pour la saison 2023/2024 comme suit :

Président : Laurent KLIMCZAK

Vice-Président : Michel DI GIROLAMO

Secrétaire : Michel MONNIN

Membres du bureau : Stéphane BONARDOT (*représentant des arbitres au comité de direction*) - Christophe LANOIX

Membres : Julien AUBE - Pierre BOLLET - Régis CHAMPET - Corinne LAGRANGE - Thierry MUNINGER (*Représentant des Educateurs*) - Alexandre PERREAU-NIEL - Patrick PONSONNAILLE (*Représentant de club n'ayant jamais arbitré*) - Cédric DENIS - Les 7 Présidents de CDA (*avec voix consultative*) - Les CTRA (*avec voix consultatives*) au titre des salariés

Référente Administrative : Manon SEFER

Ainsi que la **Section Promotion de l'Arbitrage**

Président : Patrick PONSONNAILLE

Vice-Président : Stéphane BONARDOT

Membres : Roger BOREY (au titre des éducateurs) Nicolas FLECHE (au titre du Pôle Féminin) Laurent KLIMCZAK (au titre de Président de la CRA)

Au titre des salariés : Jacques BADET (au titre de CTRA du Pôle « Aide aux clubs »)

Référente Administrative : Manon SEFER

Seront invités lors de certaines réunions, les Présidents des Sections Départementales.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité la composition de la CRA pour la saison 2023/2024

3.2. - COMMISSION RÉGIONALE LA DISCIPLINE

Jean-Marie COPPI propose de modifier la composition de la Commission Régionale de la Discipline comme suit :

Président : Christian RENIER

Membres : Roland BARDEY - Jean-Pierre GUICHARD - Jean-Marie PIERRE - Gilles RONDEAU - Jérôme THIBERT - ~~Didier VINCENT (CRA)~~ **remplacé par Michel DI GIROLAMO**

Membres délocalisés : Patrick SABATIER (*Auxerre*) - A nommer (*Lons le Saunier*) - Jean-Luc DELPIERRE (*Arbouans*) - Antoine VOISIN (*Torcy*) - Alain ALDAX (*Varennes-Vauzelles*) - Dominique PRETOT (*Vesoul*)

Instructeurs : Jean-Pierre DARMIGNY – Yves LEMAIRE

Référent Administratif : Lucas MICHOT - **Référents Administratifs** : Equipe Juridique

Le Conseil d'Administration valide ces propositions à l'unanimité.

3.3 – COMMISSION RÉGIONALE STATUTS ET REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Jean-Marie COPPI propose de modifier la composition de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des clubs pour la saison 2023/2024 comme suit :

Président : Jean-Marie COPPI

Section Statuts et Règlements

Membres : Roger BOREY - ~~Michel DI GIROLAMO~~ **remplacé par Joël ROCHERIEUX** - René FRANQUEMAGNE - Jean-Louis MONNOT - Dominique PRETOT

Référents Administratifs : Equipe Juridique

Section Statuts des Educateurs

Membres : Hughes BOUCHER (GEF) - René FRANQUEMAGNE (U2C2F) - Bernard GINES (UNECATEF) - Sébastien IMBERT (DTR/ETR)

Référents Administratifs : Equipe Juridique

Section Statuts de l'Arbitrage

Membres Représentant les clubs : Jean-Louis MONNOT - Michelle NAGEOTTE - Jérôme THIBERT

Représentant les arbitres : Stéphane BONARDOT - ~~Michel DI GIROLAMO~~ – **remplacé par Joël ROCHERIEUX** - Gérard GEORGES

Référents Administratifs : Equipe Juridique

Le Conseil d'Administration valide ces propositions à l'unanimité.

3.4 – COMMISSION RÉGIONALE TOUS LES FOOTBALL ET SPORT SANTÉ

Roland COCQUARD propose de modifier la composition de la Commission Régionale Tous les Football et Sport Santé comme suit :

Président : Albert GIBOULET

Membres : Jawad BELAINOUSSI - Jean-Claude BUESSARD - ~~Thierry CORROYER~~ **remplacé par Michelle GUERRA BORGES** - Sérafin DA SILVA - Jimmy DEGHAL - Marylin GRANDVOINET - Franck MOSCATO - Nicolas VUILLEMIN (*Référent Beach-soccer & eSport*)

Au titre des salariés : ~~Nicolas MUNNIER~~ - Pierre-Etienne DEMILLIER

Référente Administrative : Manon VIF

Le Conseil d'Administration valide ces propositions à l'unanimité.

3.5. – COMMISSION RÉGIONALE DE L'ÉVÈNEMENTIEL

Alain RICHARD propose de modifier la composition de la Commission Régionale de l'Évènementiel comme suit :

Président : Alain RICHARD

Vice-Président : ~~Véronique GAMBÉY~~ **remplacée par Marilyn GRANDVOINET**

Membres : Cédric ARAMBURU - Maurice BEAURENAUD - Marc CHAMBON - ~~Marilyn GRANDVOINET~~ - Jean-Paul MATHEY - Dominique MENETTRIER - Franck MOSCATO - Jacques QUANTIN - Emmanuel SAILLARD - Jérôme THIBERT

Au titre des Salariés : Anatole BARBIER - Guillaume KLINGUER - Etienne BOURDON - Vincent SZMATULA ~~Nicolas MUNNIER~~

Le Conseil d'Administration valide ces propositions à l'unanimité.

3.6. – COMITÉ DE PILOTAGE PÔLE ESPOIRS

Thierry WANIART propose de compléter la composition du Comité de Pilotage Pôle Espoirs comme suit :

Président : Thierry WANIART

Vice-Président : Luc BRUDER

Membres : Roland COQUARD - Michel NAGEOTTE

Au titre des Structures : Mme/M le Principal et le Référent pédagogique du Collège - ~~M le Directeur du CREPS ou son représentant, Madame la Directrice de la DRAJES ou son représentant~~

Au titre Médical : Mmes/M les membres de l'équipe médicale du Pôle Espoirs

Au titre des Salariés : Sébastien IMBERT - Vincent MATHEY - Stéphane NARAYANNINAÏKEN - Franck TAÏANA - Lucie BROCARD - Théo CHOTEAU

Référente administrative : Dominique DAROSEY

Configuration disciplinaire :

Membres du Comité de Pilotage + Jérôme THIBERT - Gilles RONDEAU - Thierry NAPPEY - Michel MONNIN

Le Conseil d'Administration valide ces propositions à l'unanimité.

4. – SPORTIF ET JURIDIQUE

4.1. RÉGLEMENT DES CHAMPIONNATS FUTSAL À PARTIR DE LA SAISON 2023/24

Jean-Marie COPPI présente le projet de règlement des championnats Futsal à partir de la saison 2023/24 - (**Annexe 2**).

Après différents échanges - le Conseil d'Administration - valide le projet proposé à l'unanimité.

4.2. – RÉGLEMENT DES CHAMPIONNATS FÉMININS À PARTIR DE LA SAISON 2023/24

Jean-Marie COPPI présente le projet de règlement des championnats féminins à partir de la saison 2023/24 - (**Annexe 2**).

Après différents échanges - le Conseil d'Administration - valide le projet proposé à l'unanimité.

4.3. VIE DES CLUBS

Le Conseil d'Administration prend connaissance des dossiers traités par la Commission Régionale des Statuts Règlements et Obligations des Clubs lors de ses réunions du 1^{er} juin, 8 juin, 15 juin, 22 juin et 29 juin dernier.

GROUPEMENT

- **CR SROC du 01/06/23 :**

Situation du Groupement Jeunes « F.C. MACON BOURGOGNE SUD » :

Vu les dispositions de l'article 39 Ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu le courriel du G.J. F.C. MACON BOURGOGNE SUD en date du 30/05/2023, indiquant la volonté des clubs signataires de mettre fin de manière anticipée au groupement,

Vu l'accord de l'ensemble des clubs de transférer les droits sportifs au club U.F. MACONNAIS (548133),

Vu le PV d'Assemblée Générale en date du 25/05/23 du Groupement Jeunes actant sa dissolution,

La Commission,

Prend acte de la dissolution du Groupement Jeunes F.C. MACON BOURGOGNE SUD,

Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour validation du transfert des droits sportifs des équipes du Groupement Jeunes.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ce transfert des droits sportifs.

Situation du Groupement Senior F « VILLERS / JURA DOLOIS FOOT » :

Vu les dispositions de l'article 39 Ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu le courrier du GSF VILLERS / JURA DOLOIS FOOT en date du 25/05/2023, indiquant la volonté des clubs signataires de mettre fin de manière anticipée au groupement,

Vu l'accord de l'ensemble des clubs de transférer les droits sportifs de l'équipe engagée en Régional 1 F au club A.S. JURA DOLOIS FOOTBALL (541407),

La Commission,

Prend acte de la dissolution du Groupement Senior F VILLERS / JURA DOLOIS FOOT,

Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour validation du transfert des droits sportifs des équipes du Groupement Senior Féminin.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ce transfert des droits sportifs.

Situation du Groupement Jeunes « MILLE ETANGS » :

Vu les dispositions de l'article 39 Ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu le courriel du club A.S. MELISEY ST BARTHELEMY en date du 07/04/2023, indiquant sa volonté de quitter de manière anticipée le groupement,

Attendu que le Groupement Jeunes est composé des clubs A.S. MELISEY ST BARTHELEMY (516116) et A.S. DE SERVANCE (517752),

Attendu qu'aucun accord sur les droits sportifs n'a été conclu entre les clubs,

La Commission,

Prend acte du départ du club A.S. MELISEY ST BARTHELEMY entraînant la dissolution du Groupement,

RAPPELLE que le club A.S. MELISEY ST BARTHELEMY ne peut pas créer un nouveau groupement avec d'autres clubs ou participer à une entente avant le terme prévu de la convention,
Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Le Conseil d'Administration prend note.

Situation du Groupement Jeunes « LIZAINÉ/HERICOURT » :

Vu les dispositions de l'article 39 Ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu le projet présenté par les clubs,
Vu la convention de groupement transmise par les clubs,
Vu l'avis favorable du District de la Haute Saône de Football en date du 22/05/23,
La Commission,

DONNE un avis favorable pour la création du groupement jeunes LIZAINÉ/HERICOURT
Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour validation du projet.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le projet.

Situation du Groupement Jeunes « LA SAVOUREUSE » :

Vu les dispositions de l'article 39 ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu le courriel du club U.S. CHATENOIS LES FORGES en date du 30/05/23, indiquant sa volonté de quitter de manière anticipée le groupement,
Attendu que le Groupement Jeunes est composé des clubs U.S. CHATENOIS LES FORGES (515754) et ENT.NOMMAY VIEUX CHARMONT (506595),
Prend note qu'aucun accord sur les droits sportifs n'a été conclu entre les clubs,
La Commission,

PREND acte du départ du club U.S. CHATENOIS LES FORGES entraînant la dissolution du Groupement,
RAPPELLE que le club U.S. CHATENOIS LES FORGES ne peut pas créer un nouveau groupement avec d'autres clubs ou participer à une entente avant le terme prévu de la convention,
Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Le Conseil d'Administration prend note.

▪ **CR SROC du 08/06/23 :**

Situation du Groupement Senior F « CHAMPLITTE – OSIER – BOURBONNE » :

Vu les dispositions de l'article 39 Ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu le projet présenté par les clubs,
Vu la convention de groupement transmise par les clubs,
Vu l'avis favorable du District de la Haute Saône de Football en date du 22/05/23,
Vu l'avis favorable du District de la Haute Marne de Football en date du 24/05/23,
La Commission,
Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football avec avis favorable.

Le Conseil d'Administration valide le projet de création du groupement sous réserve d'obtenir l'avis favorable de la Ligue du Grand Est.

▪ **CR SROC du 29/06**

Groupement Seniors Féminines CHAMPAGNOLE-NEY :

Vu l'article 39 Ter des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu le projet de Groupement de clubs en matière de Seniors Féminines présenté par les clubs F.C. CHAMPAGNOLE (506622) et A.S. DE NEY (506672),
Vu la convention fournie et signée avec avis favorable par le District du Jura de Football en date du 26/06/23,
La Commission,
Pris note que le Groupement Seniors Féminines CHAMPAGNOLE-NEY intégrera les catégories :

U19F, U20F et Senior F,

Pris note de la désignation du correspondant unique du GSF CHAMPAGNOLE-NEY en la personne de M. Patrice ANTHONIOZ,
Par ces motifs,

TRANSMET le dossier au Conseil d'Administration de la Ligue avec avis favorable sous réserve de la production du procès-verbal d'Assemblée Générale du club F.C. CHAMPAGNOLE actant l'intégration dans le Groupement Seniors Féminines.

Le Conseil d'Administration donne à l'unanimité un avis favorable sous réserve de la production du procès-verbal d'Assemblée Générale du club F.C. CHAMPAGNOLE actant l'intégration dans le Groupement Seniors Féminines.

AFFILIATION

- **CR SROC du 06/06/2023**

Situation du club FUTSAL CLUB DE FUANS – District Doubs-Territoire de Belfort de Football

Pris connaissance de la demande d'affiliation « Futsal » de l'association FUTSAL CLUB DE FUANS,
Attendu l'avis favorable du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 06/06/2023,
Attendu que les documents fournis sont conformes,
Vu les articles 22 et 23 des R.G. de la F.F.F.,
Vu les dispositions financières de la LBFCF,

La Commission,

TRANSMET la demande aux services fédéraux avec avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

- **CR SROC du 29/06/2023**

Situation du club DYNAMO FOOTBALL CLUB – District Doubs-Territoire de Belfort

Pris connaissance de la demande d'affiliation « Libre » en date du 09/06/2023,
Attendu que les documents fournis sont conformes,
Vu les articles 22 et 23 des R.G. de la F.F.F.,
Vu les dispositions financières de la LBFCF,
La Commission,

TRANSMET la demande aux services fédéraux avec avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

Le Conseil d'Administration prend note de ces demandes d'affiliation.

CHANGEMENT DE NOM

- **CR SROC du 08/06/2023**

Situation du club A.S DE ROUGEGOUTTE :

Pris connaissance de la demande de changement de nom introduite par le club A.S. DE ROUGEGOUTTE qui souhaite devenir ASSOCIATION SPORTIVE ROUGEGOUTTE – CHAUX,
Attendu l'avis favorable du District Doubs-Territoire de Belfort de Football en date du 06/06/2023,
Attendu que les documents fournis sont conformes,
Vu l'article 36 des R.G. de la F.F.F.,
La Commission,

TRANSMET la demande aux services fédéraux avec avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

- **CR SROC du 29/06/2023**

Situation du club FUTSAL CLUB DIJON CLENAY VAL DE NORGE :

Vu le courriel du club en date du 22/06/23,
Considérant que la Commission décide qu'il y a lieu de prendre en compte la demande de changement de nom introduite le 09/07/22 par le club FUTSAL CLUB DIJON CLENAY VAL DE NORGE souhaitant devenir FUTSAL CLUB DIJON CLENAY,
Vu les dispositions de l'article 36 des R.G. de la F.F.F.,
Attendu l'avis favorable du District de Côte d'Or de Football en date du 20/06/2023,
Attendu que les documents fournis sont conformes,
La Commission,

DONNE un avis favorable,

TRANSMET la demande aux services fédéraux avec avis favorable,

Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

Situation du club AM.F.C. CUISEAUX CHAMPAGNAT (CUISEAUX CHAMPAGNAT) (546520) :

Pris connaissance de la demande de changement de nom introduite le 31/05/23 par le club AM.F.C. CUISEAUX CHAMPAGNAT souhaitant devenir FOOTBALL CLUB CUISEAUX VARENNES,
Vu les dispositions de l'article 36 des R.G. de la F.F.F.,
Attendu l'avis favorable du District de Saône et Loire de Football en date du 13/06/2023,
Attendu que les documents fournis sont conformes,
La Commission,
DONNE un avis favorable,
TRANSMET la demande aux services fédéraux avec avis favorable,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

Situation du club A.S. JEUNESSE TORCEENNE (581245) :

Pris connaissance de la demande de changement de nom introduite le 24/06/23 par le club A.S. JEUNESSE TORCEENNE souhaitant devenir TORCY FOOT,
Vu les dispositions de l'article 36 des R.G. de la F.F.F.,
Attendu l'avis favorable du District de Saône et Loire de Football en date du 27/06/23,
Attendu que les documents fournis ne sont pas conformes,
Attendu que la demande a été introduite postérieurement au 31 mai,
La Commission,
DIT ne pas pouvoir donner un avis favorable.

Le Conseil d'Administration prend note des avis de la **SROC**.

FUSION CRÉATION

- **CR SROC du 08/06/2023**

Situation du club F.C. MONT NOIR :

Vu les dispositions de l'article 39 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu le projet de fusion présenté par les clubs U.S. FONCINE et AS FORT DU PLASNE,
Vu l'avis favorable du District du Jura de Football en date du 03/05/23 concernant le projet,
La Commission,
Transmet au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football avec avis favorable.

Le Conseil d'Administration émet à l'unanimité un avis favorable à ce projet de fusion création.

FUSION ABSORPTION

- **CR SROC du 08/06/2023**

Situation du club ENTENTE FLORENTINOISE FOOTBALL CLUB (564285) :

Vu les dispositions de l'article 39 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu les documents transmis par les clubs ENTENTE FLORENTINOISE FOOTBALL CLUB, A.J. SAUTOURIENNE (541975) et FOOTBALL CLUB FLORENTINOIS (560110),
Vu l'avis favorable du District de l'Yonne de Football en date du 02/06/23,
Vu les informations du Pôle Ressources de la LBFCF,
La Commission,
TRANSMET aux services fédéraux avec avis favorable,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football.

Le Conseil d'Administration prend note.

CESSATION D'ACTIVITÉ / RADIATION

- **CR SROC du 08/06/2023**

Situation du club A. FRANÇAIS MIGRANT AVALLONNAIS (533983) :

Pris connaissance du PV du BUREAU du District de l'Yonne en date du 05/04/23,
Vu les dispositions de l'article 42 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Attendu l'avis favorable du District de l'Yonne de Football en date du 06/06/23,
Vu l'avis favorable du Pôle Ressources de la LBFCF,

La Commission,
DONNE un avis favorable à la radiation du club A. FRANÇAIS MIGRANT AVALLONNAIS,
Transmet aux services fédéraux.

Situation du club O. MARTINOT ST MARTIN TERTRE (540340) :

Pris connaissance du PV du BUREAU du District de l'Yonne en date du 05/04/23,
Vu les dispositions de l'article 42 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Attendu l'avis favorable du District de l'Yonne de Football en date du 06/06/23,
Vu l'avis favorable du Pôle Ressources de la LBFCF,
La Commission,
DONNE un avis favorable à la radiation du club O. MARTINOT ST MARTIN TERTRE,
Transmet aux services fédéraux.

▪ **CR SROC du 22/06/2023**

Situation du club GJ HLS HURIGNY LAIZE SANCE (GJ HLS) (552410) :

Pris connaissance du P.V. d'AG décidant de la cessation définitive d'activité en date du 08/06/2023,
Vu les dispositions de l'article 42 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Attendu l'avis favorable du District de Saône et Loire de Football en date du 16/06/23,
Vu l'avis favorable du Pôle Ressources de la LBFCF,
La Commission,
DONNE un avis favorable à la radiation du club GJ HLS HURIGNY LAIZE SANCE,
Transmet aux services fédéraux.

▪ **CR SROC du 29/06/2023**

Situation du club A.S. APPENANS MANCENANS (528336) :

Pris connaissance du procès-verbal du Comité de Direction du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 26/06/2023,
Vu les dispositions de l'article 42 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'avis favorable du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 26/06/23,
Vu l'avis favorable du Pôle Ressources de la LBFCF,
La Commission,
DONNE un avis favorable à la radiation du club A.S. APPENANS MANCENANS,
Transmet aux services fédéraux.

Situation du club U.S. GRANDMONT (552145) :

Pris connaissance du procès-verbal du Comité de Direction du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 26/06/2023,
Vu les dispositions de l'article 42 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'avis favorable du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 26/06/23,
Vu l'avis favorable du Pôle Ressources de la LBFCF,
La Commission,
DONNE un avis favorable à la radiation du club U.S. GRANDMONT,
Transmet aux services fédéraux.

Situation du club A.S. MESLIERES GLAY DANNEMARIE (548373) :

Pris connaissance du procès-verbal du Comité de Direction du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 26/06/2023,
Vu les dispositions de l'article 42 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'avis favorable du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 26/06/23,
Vu l'avis favorable du Pôle Ressources de la LBFCF,
La Commission,
DONNE un avis favorable à la radiation du club A.S. MESLIERES GLAY DANNEMARIE,
Transmet aux services fédéraux.

Situation du club SUARCE LEPUIX VETERANS (840956) :

Pris connaissance du procès-verbal du Comité de Direction du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 26/06/2023,
Vu les dispositions de l'article 42 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'avis favorable du District Doubs-Territoire de Belfort en date du 26/06/23,
Vu l'avis favorable du Pôle Ressources de la LBFCF,
La Commission,

DONNE un avis favorable à la radiation du club SUARCE LEPUIX VETERANS,
Transmet aux services fédéraux.

Le Conseil d'Administration prend note.

REPRISE D'ACTIVITÉ

▪ **PV du 29/06**

Situation du club ENT. S. MALTAT VITRY :

Pris connaissance de la demande de reprise d'activité formulée par le club ENT. S. MALTAT VITRY à la date du 22/06/23,
Vu les dispositions de l'article 41 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'avis favorable du District de Saône et Loire de Football en date du 27/06/23,
La Commission,

AUTORISE la reprise d'activité du club pour la saison 2023/2024,

PRÉCISE que :

« 1. La non-activité temporaire et la reprise d'activité d'un club sont prononcées par décision des Ligues régionales, **la reprise d'activité ne pouvant avoir lieu qu'entre le 1er mai et le 1er juin**. Si en dehors de cette période, la Ligue régionale est amenée à autoriser une reprise d'activité, elle n'autorise le retour des anciens joueurs désireux de revenir à leur club d'origine (quitté lors de la mise en non-activité) qu'avec le consentement du club où ils étaient qualifiés à la suite de cette situation. »

Le Conseil d'Administration prend note.

4.4. GROUPES CHAMPIONNATS JEUNES 2023/24

Michel NAGEOTTE présente les projets de composition des groupes des Championnats Jeunes 2023-2024.

Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'erreur administrative de la Ligue concernant le groupe U18R1 (*proposition de la Commission Sportive de constitution d'un groupe à 13*). Sur ce point, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le groupe U18R1 à 13 équipes pour la saison 2023/24, en intégrant le FC Gueugnon.

Puis le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les 2 groupes de U17 R1 et le groupe U16 R1.

Au niveau des groupes U16R2, le Conseil d'Administration prend connaissance du dossier de JURA STAD'FC, suite au problème rencontré par le District du Jura. Après différents échanges et explications apportées, le Conseil d'Administration intègre à l'unanimité (*Michel SORNAY ne prenant pas part au vote*) le club de JURA STAD'FC dans le groupe C qui devient un groupe à 7. Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les 3 autres groupes U16R2.

Puis le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les 3 groupes de U15 R1 et les 4 groupe U16 R1. (**Annexe 3**)

4.5. VALIDATION DU CALENDRIER JEUNES 2023/24

Michel NAGEOTTE présente le nouveau calendrier U18 de la saison 2023/2024, précisant que 4 journées ont été rajoutées au Championnat U18 R du fait du passage d'un groupe de 12 à 13 équipes. (**Annexe 4**)

Le Conseil d'Administration valide les calendriers Jeunes à l'unanimité.

Un calendrier complémentaire sera proposé par la Commission sportive pour le prochain Conseil d'Administration concernant le groupe C de U16R2, attendu la décision prise au point 4.4 (*groupe à 7 avec l'intégration de JURA STAD'FC*).

4.6. VALIDATION DU CALENDRIER FUTSAL 2023/24

Michel NAGEOTTE présente le calendrier Futsal de la saison 2023-2024. (**Annexe 5**)

Le Conseil d'Administration valide le calendrier proposé à l'unanimité.

5 - DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES DÉLÉGUÉS DES CLUBS DE DISTRICTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE (SAISON 2023-24)

Jean-Marie COPPI présente le projet de délibération relatif aux délégués des clubs de Districts en vue de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue programmée le **4 novembre 2023**.

« Vu l'article 13.6 des statuts de la LBFCF selon lequel le Conseil d'Administration « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements » et le préambule des Règlements de la Ligue, dans sa nouvelle rédaction votée lors de l'Assemblée Générale du 06 novembre 2021, selon lequel « le Conseil d'Administration peut, en application de l'article 13.6 des Statuts, prendre toute mesure modificative ou dérogatoire que dicterait l'intérêt supérieur du football »,

RAPPELLE par ailleurs les dispositions suivantes de l'article 12.1.1 des Statuts de la LBFCF relatives aux délégations des Districts Burgo-Comtois pour l'Assemblée Générale de la LBFCF : « La délégation doit être élue au plus tard 30 (trente) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale de la Ligue. Ce mandat est valable pour toutes les Assemblées Générales de la saison suivante si l'élection a lieu avant le 1er juillet et pour toutes les Assemblées Générales de la saison en cours si cette élection a lieu à compter du 1er juillet. Les Districts sont tenus d'adresser à la Ligue, dans les 10 (dix) jours suivant leur Assemblée Générale, les noms et adresses postales ou électroniques des délégués et suppléants élus ».

PREND NOTE que certains Districts, rencontrent certaines difficultés pour organiser leurs Assemblées Générales et ne seront pas en mesure d'élire leurs délégués dans le respect du délai de 30 jours avant le 4 novembre 2023,

DECIDE en conséquence, pour les Districts se trouvant dans cette situation, que tout délégué des clubs de Districts ayant été élu à la date la plus récente, sera autorisé, par dérogation exceptionnelle à l'article 12.1.1 des Statuts de la LBFCF, à siéger au sein de la délégation de son District lors de l'Assemblée Générale du 4 novembre 2023, et ainsi à prendre part aux votes qui seront organisés à cette occasion, étant précisé que le nombre de délégués de clubs de Districts par District reste identique.

PRECISE enfin que cette dérogation vaut uniquement pour l'Assemblée Générale de la LBFCF du 4 novembre 2023 ». Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité cette délibération.

6 - ARBITRAGE

6.1. AFFECTATION DES ARBITRES POUR LA SAISON 2023/24

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les explications de Laurent KLIMCZAK, valide la composition des groupes d'arbitres de Ligue pour la saison 2023-2024 comme suit :

Groupe Régional 1 Elite (10 + 2) :

BROBECK Pierre-Marie, GARNIER Romain, GIL Alexis, HUERTAS Pierre, LAMBERT Baptiste, LECOEUICHE Ombeline, PAYA Corentin, PINET Quentin, NEGHLIZ Chakib, ROCHE Mickael

+ : COLLIN Alexandra, JEANNOT Céline au titre de leur statut Fédéral Féminine 1

Année sabbatique : VYON Romaric.

Groupe Régional 1 (37)

ALMI Jimmy, ARFAOUI Hedi, BARREAU Luc, BAUDOT Timothé, BOUVERESSE Lilian, BRUARD Alain, CHOPARD Antoine, COUILLAUD Nicolas, DEBBICHE Billel, DEMONCAY Elian, DESGRANGES Yannick, DOUAY Gaëtan, DROUHARD Valentin, EL BOUAYADI Mimoun, EL IDRISSE Mourad, GIOE Christophe, GOBEROT Sébastien, GONCALVES Anthony, GUILLEMIN Florence, HAVARD Jérémy, HUOT-MARCHAND Yohan, JERONIMO Evan, MALKI Hakim, MARSIGAGLIA Joan, MAZZOLA Sylvain, MICHELET Emmanuel, MOLINES Maxime, MOREAU Sebastien, MOUGEOT Emilie, NENNING Ludovic, PLAT Aurélien, RENARD Maxime, ROUGINAT Damien, RUBINO Alexandre, RIVIERE Steve, SAHRAOUI Adel, SIMARD Fabrice.

Année sabbatique : JOURDHIER Damien, POURCHOT Quentin.

Groupe Régional 2 (36) :

ALZINGRE Sébastien, AYMONIN Steeve, BALLAND Tristan, BAZIN Louis, BILLOD Florian, CLERE David, COSTE Clément, , DECAILLOZ Florian, DEMONCAY Mathilde, ES-SBITI Brahim, EL AZZOUZI Abdessalam, FERREIRA Carlos, FREVILLE Roland, GECICI Deniz, GUIGON Florian, GUILLAUME Quentin, HUEL Théo, LALARME Yannick, LAMOT Christopher, LAURENT Remy, LEBLANC Jeremy, LOUVRIER Éric, MARINIER Alexis, MARJOLET Clémentin, PENNORS Paul, ROBBE Dorian, ROULOIS Hugo, SABOT Olivier, SAHIN Ali, SAHRAOUI Bilal, SANTAGATA Pascal, SANTAGATA Maxime, SIMON Enzo, VIECELI Frederic, VUITTENEZ Jérôme, ZERBIB Quentin.

Année sabbatique : GRISEY Pascal

Groupe Régional 3 (32) :

AKAROUCHE Sofiane, BAUDOT Mickaël, BINACCHI Jérôme, BRAY Mickaël, BROSSARD Océane, BUTTEFEY Jean-Luc, CAMARA Ibrahima, CORNEILLE Antoine, DAME Romain, DANTON Yannick, DE FREITAS Roland, DUGOURD Césaire, FARON Jimmy, FERREIRA Philippe, FERREIRA Marcio Filipe, GAKRIM Redwan, GARRET Hervé, GROSSENBACHER Marc, HAMDAROU Salah Eddine, JUPILLE Romain, LAHOUZI Boudjema, LEFOL Mickaël, LOREAU Jérôme, NOTIN Geoffrey, POMATHIOD Stéphane, RAVEAU Thibaud, ROBE Sébastien, TCHAKMAKDI Mohamed Yacine, THIBERT Valérian, SIMONET Thomas, VENNE Arthur, VIE Guillaume,

Année sabbatique : ZELFA KALAA Malik.

• Groupe Candidats Régional 3 (14) :

AMARAL Ronan, BASTIEN Lilian, CARRE Romain, COSTA Thibault, GIMENEZ Yohan, LAVERDURE Bastien, LEBEAUD Maxime, MENDES Mathieu, PEUTIN Yann, PERRARD Clément, ROLLAND Jeremy, SCHWAB Yann, TEIXEIRA Mila, ZMIRLI Yacine.

• Groupe Arbitres Assistants Régional Elite (6) :

LAMBERT-COUCOT Guillaume, MALDOU Adil, MATHIEU Florian, SIMARD Sébastien, TABOUREAU Gilles, TODESCHINI Valérie.

• Groupe Arbitres Assistants Régional 1 (14) :

BELKAID Rafik, CHATON Aurélien, COULIBALY Gaoussou, DONAT Mathias, FEVRE Sébastien, GAUTHIER Emmanuel, ISABEY Antoine, JUNG Cédric, LAMBERT Anthony, MIGUET Johan, NOIRET David, PERRIN Sylvain, SANSANESE Sébastien, YURDAKON Yuksel.

Année sabbatique : VACHEZ Alexandre

• Groupe Arbitres Assistants Régional 2 (21) :

BANDERIER Amaury, BOISOT Ludovic, BELIOT Ludovic, BEN AMAR Lahouari, CARRE Florian, CARRE Jean-Michel, DA COSTA Jorge, FERREIRA Adrien, FOUAD Kalid, GRIVET Patrick, GUNDES Alain Hanifi, JACQUES Grégory, LECHINE Bertrand, LAROCLETTE Yann, MORAIS Alexandre, PIRALLI Vincent, SIMOES Emmanuel, TAHANI Ahmed, TSEVI Koffi, YUKSEL Omer, ZMIRLI Mahmoud.

• Groupe Jeunes Arbitres Ligue (68) :

ADAM Kelvin, ALGAND TAUPIN Eléa, AMARAL Ronan, BAIA Diego, BASLER Amandine, BERHANI Matéo, BIREM Enzo, BLAISE Marius, BOUCHERON Edgar, BRAGE Nolan, BRUGNAUX Célia, CHAPUIS Fabrice, CHOULET Maxime, COMPAGNON Etienne, COULIBALY William, DERBAL Ilyes, EL HAMINE Jibril, ENAULT Kyllian, FELTES Logan, FRONT Enzo, GARNIER Mathéo, GIRARD-GLEIZES Damien, GOMES Gauthier, GORDET VIVIER Nicolas, GUILLAUME Pablo, GUINOT Mathis, HARON Almajeed, HAUETER Baptiste, HOUADEF Ilias, IBNTABIT EL Mahdi, JOLY Marie-Lou, LALLEMAND Emile, LANOIX Romain, LANOIX Simon, LAURENCOT Antoine, LE DROGO Nathan, LOUREIRO MORAIS Nuno, OZEN Niyazi, PERRARD Clément, MAILLET Arthur, MALBRUNEAU Alexis, MARCELIN Noémie, MENETRIER Flavien, MONOT Maéline, NAFIL Ilyas, NAFIL Riyas, OCKMAN Jeanne (départ USA sco), PEUTIN Yann, PHILIPP Corentin, PORTIER Maxime, REQUENA DAME Pablo, REMY Estéban, ROLLAND Jeremy, ROSAIN Loris, ROUSSEL Clovis, ROTHON Tanguy, RYON Mylan, SADOQI Anas, SAI Rayan, SAUVETTE Armand, SEGUIN Lilian, SIMONET Victor, TEIXEIRA Mila, THEVENET Louise, UBINA Emile, UBINA Estéban, VORILLION Kevin, ZMIRLI Yacine.

• **Candidats arbitres de Ligue (Jeunes Arbitres Ligue) devant passer l'examen en septembre (7) :**

CHOULET Maxime, ROUSSEL Clovis, ROTHON Tanguy, REMY Estéban, HARON Almajeed, LALLEMAND Emile, GUILLAUME Pablo.

BLAISE Marius et UBINA Emile conservent leur place en CR3 lors de leur majorité.

• **Candidats CR3 qui devront passer l'examen théorique en septembre (3) :**

GIROD Aurélien, MALBRUNEAU Alexis, DE SMET Valentin.

• **Groupe Futsal (28) :**

BELLAINOUSSI Jawad, BEN HADJ ALI Hassen, BINACCHI Jérôme, BOISOT Ludovic, BRUOT Mathieu, BELKAID Rafik, CAMARA Ibrahima, CACCAMO David, CLERCELET Mickaël, DEGAND Frédéric, DESGRANGES Yannick, FOUAD Khalid, GIANCATARINA Christophe, GRIVET Patrick, GUILLAUME Quentin, LANOIX Christophe, LEMQADDEH Nourredine, MESSAOUDI Djamel, NOTIN Geoffrey, OCAK Ozkan, PERCEAU Christopher, PICHOT André, RENARD Maxime, ROTHON Tanguy, SIMONET Thomas, TAHAROUNT Belkacem, VAUBOURG Estelle, VIECELLI Frederic.

Année sabbatique : LIGIER Julien

6.2. OBSERVATEURS D'ARBITRES 2023/24

Laurent KLIMCZAK propose au Conseil d'Administration comme Observateurs d'arbitres seniors - jeunes et futsal pour la saison 2023/24, les personnes suivantes :

Observateurs arbitres seniors - jeunes et futsal :

AUBE Julien, BADET Jacques, BELAINOUSSI Jawad, BOLLET Pierre, BONARDOT Stéphane, BROBECK Pierre Marie, BRUGNIEAUX Jean Luc, BRUOT Mathieu, CARAYON Sébastien, CHAMPET Régis, CHANUDET Philippe, CLERE David, COUILLAUD Nicolas, DAME Romain, DERVAUX Alban, DESGRANGES Yannick, DI GIROLAMO Michel, DUCROS Éric, DURA Alexandre, FERNEY David, FESSLER Christophe, FEVRE Sébastien, GERALDES Raphaël, GIAN CATARINA Christophe, GIOE Christophe, GRODET Thierry , GUERIAUD Didier, GUILLAUME Quentin, GUY Stéphane, KLIMCZAK Laurent, LAGRANGE Corinne, LAMBOEUF Denis, LANOIX Christophe, LIEGault Mathieu, LOUVRIER Éric, MALLET Frédéric, MARTIN Gwenaël, MASSON Marc, ME NIGOZ Amandine, MIGUET Géraud MORDIER Gaëtan, MOREL Stéphane, MORELIERE Benoît , NUNES Pierre, OCAK Huseyin, PERROT André, POURCHOT Quentin , RABIA Djamel, RAVIER Claude, REICHMUTH Thierry, ROCHERIEUX Joël, SALAMI Pierre , SERVAL Christophe, SIMON Christophe, SOUDI Mohamed , TARBOUNI Mostafa, TURPIN Clément, VALNET Antoine, VIENT Christophe , WANIART Thierry, WROBLEWSKI Bruno, ZAKRANI Hicham , ZGOU Mohamed.

Ces propositions sont validées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

6.3. RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CRA

Stéphane BONARDOT présente les modifications apportées au Règlement Intérieur de la CRA.

A l'issue de cette présentation, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ces modifications. (**Annexe 6**)

7 – STATUT DE L'ARBITRAGE

7.1 – STATUT DE L'ARBITRAGE : LES MODALITÉS D'APPLICATION ET LA COMMUNICATION VERS LES CLUBS

Michel SORNAY souhaite avoir des précisions concernant les modalités d'applications et la communication vers les Clubs.

Rappel du PV du Conseil d'Administration du 2 juin 2023 :

« A la suite de la réforme du Statut de l'Arbitrage qui a été voté le 11 décembre 2021 par l'AG Fédérale, un groupe de travail a été mis en place au sein de la Ligue pour adapter les règlements régionaux. Après présentation des propositions du groupe de travail par Jean-Marie COPPI, le Conseil d'Administration se prononce point par point sur ces évolutions.

- Arbitre de Clubs : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
- Accompagnement des Très jeunes Arbitres : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
- Obligations des Nouveaux Arbitres : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition.
- Droit de Mutation : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition Sur la deuxième mutation, 100 € au club, 125 € au District et 125 € à la Ligue. Sur les suivantes mutations : 175 € au District et 175 € à la Ligue.
- Calcul de la Mutualisation : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
- Jeunes Arbitres (distinction Majeurs / Mineurs) : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
- Date limite de candidatures à la FIA : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition.
- Comptabilisation des Matches des accompagnateurs : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
- Référent en Arbitrage : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition qui sera présentée à l'AG de la Ligue le 4 novembre prochain.
- Honorariat / Médailles : le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition.

Jean-Marie COPPI fait part aux membres du Conseil d'Administration de l'article 34.1 du Statut de l'Arbitrage de la FFF qui prévoit que « les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. Il peut être réduit prorata temporis pour les arbitres stagiaires ».

▪ Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité que :

- Pour la saison 2023/24, le nombre minimum de matchs à diriger est de 20 pour les arbitres séniors et « jeunes arbitres » et de 10 pour les « très jeunes arbitres ». Les règles de mutualisation s'appliqueront comme précisé dans l'article 33 des Règlements de la Ligue.
- Pour les arbitres nouvellement nommés pendant la saison 2023/24, avant le 31 décembre, le nombre minimum de rencontres à diriger sera de 10, et avant le 15 avril, le nombre minimum de rencontres à diriger sera de 3.
- Par ailleurs, conformément à l'article 48.3 du statut de l'arbitrage de la FFF qui stipule que « la date limite du dépôt de candidatures est laissée à l'initiative des Ligues ».

▪ Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité que :

- La date limite de dépôt des candidatures arbitres est fixée 7 jours avant le début de chaque formation initiale d'arbitrage de la saison 2023/24. »

Le Conseil d'Administration souhaite que soit repris en annexe ces différents points avec une 1ere partie consacrée aux décisions validées par le CA et qui rentrent en application dès ce 1^{er} juillet, et en 2eme partie, les points qui seront soumis à l'AG du 4 novembre 2023.

Il est décidé à l'unanimité que ces derniers points seront proposés pour une application immédiate sur la saison 2023/24.

8 - DÉLÉGUÉS 2023/24

Michel NAGEOTTE rappelle la liste des Délégués Nationaux :

FFF groupe N1 :

Messieurs KERZAZI – BARROS DA SILVA - OUBIDA

FFF groupe N2

Messieurs CHAKAFI – HINDERCHIETTE – MATHIEU – OUBIDA – SAAD

Candidatures FFF

Mesdames GINESTE – VIE, Messieurs BERQUIER – BOUTEFFAS – MONNET – PETTINI

Il indique que les 6 candidats ont été reçus.

Le Conseil d'Administration félicite ces 6 candidats.

Puis, sur proposition de la Commission Régionale des Délégués, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la liste des Délégués Régionaux pour la saison 2023/24 comme suit :

Régionaux A :

Madame CENDRIER – Messieurs BATTAGLIA – GIBOULET – LEMAIRE – LEMERCIER – PILLOT – RIVOLET – RONDEAU – SALVAYRE – THIBERT

Régionaux B :

Messieurs DUTHU – CONTANT – DUPIN – FURTIN – GAUTHERON – GRATEPANCHE – LEJEUNE – MATHEY – MOINGEON – RODRIGUES – SEGUIN

Messieurs CHAGROT – GILBERT – PUGET – TRIFIGNY – JOZWIAK – DA SILVA sont nommés délégués régionaux B

Messieurs BERNARD – MARTINEZ sont remis à la disposition de leur district

Délégués stagiaires :

A ce jour, la commission a reçu les candidatures de Messieurs SAUCY Sébastien (*GENLIS*), FERREIRA Philippe (*BLETTERANS*), BOLEIS Guillaume (*CHEVIGNY*).

Le Conseil d'Administration nomme, à l'unanimité, ces 3 candidats comme Délégués Stagiaires pour la saison 2023-2024.

9 - FINANCES

9.1 – RÉGLEMENT FINANCIER

Christian PERDU rappelle les motifs de rédaction d'un nouveau règlement financier. Le Trésorier Général présente le projet de règlement qui a reçu au préalable - un avis favorable du Comité de Suivi Financier.

Après échanges, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le règlement financier. (**Annexe 7**)

9.2 – PROCÉDURE FINANCIÈRE N°18

Daniel FONTENIAUD et Stéphane BONARDOT présentent le projet de révision n° 4 de la procédure n°18 relative à l'Indemnisation des Officiels.

Après échanges, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la révision n° 4 de cette procédure.

10 – POINTS DIVERS

10.1. ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE

Michel Nageotte informe que 404 clubs de notre Ligue sont engagés pour l'Édition 2023/24. Le Conseil d'Administration félicite la Commission Sportive et les équipes pour le travail de relance réalisé et se réjouit de ce record.

10.2. CENTRES DE FORMATION ET FIA

Jean-Marie COPPI rappelle que dans le nouveau statut fédéral voté en AG FFF en décembre 2021, les articles 40 et 46 prévoient que chaque club disposant d'un centre de formation a l'obligation de faire suivre chaque saison à ses joueurs sous convention de formation de catégorie U 16 une formation initiale en arbitrage dispensée par l'IR2F dont il dépend" sous peine d'une amende de 5 000 €.

Il conviendra que l'IR2F, la CRA et l'ETRA organisent pour la saison 2023/24 des Formations Initiales en Arbitrage pour les 3 centres de formation des clubs professionnels de notre Ligue.

Le Président,

Le Secrétaire Général

Daniel FONTENIAUD

Jean-Marie COPPI